



A.M.R. 19

Mairie de Meymac
Tél : 0660353050
pbrugere@meymac.fr

Meymac, le 02/11/2020

Le Président

A

Madame la Préfète de la Corrèze

Objet : Fermeture des commerces de centre-ville

Madame la Préfète

A l'occasion de ce second confinement, le gouvernement a pris la décision de fermer tous les commerces qualifiés de « non essentiels ».

L'association des maires ruraux de la Corrèze (AMR19) exprime sa solidarité avec l'ensemble des acteurs économiques qui nous font part de leur plus profond désarroi et qui sont concernés par cette mesure.

En effet cette décision interroge. Au-delà de la fragilisation de ces commerces qui met en péril leur existence, et avec elle la vie culturelle et économique de nos campagnes et centre-bourgs, cette mesure provoque une profonde inégalité. Cette fermeture ne concerne ni les grandes surfaces, ni les plateformes de commerces en ligne, entraînant ainsi une distorsion de concurrence flagrante. Faut-il rappeler que les commerces de centre-bourg génèrent deux fois plus d'emplois que les grandes surfaces ? Que les plateformes en ligne ne s'acquittent quasiment d'aucun impôt en France ? Qu'un coiffeur ou un libraire sont « essentiels » à la vie d'un village ?

L'AMR19 considère donc que l'ensemble des commerces de nos centre-bourgs sont « essentiels » et que le tissu économique rural doit être préservé. Ces commerces ont mis en œuvre, depuis le début de la crise, des protocoles sanitaires souvent bien plus exigeants et efficaces que les grandes surfaces !

L'AMR19 demande donc aux pouvoirs publics de rétablir d'urgence une égalité de traitement entre tous les acteurs économiques en autorisant l'ouverture de tous les commerces de centre-bourg sur l'ensemble du territoire.

A défaut de pouvoir établir une égalité de traitement, pourquoi ne pas inverser les choses en conservant les commerces de proximité ouverts et en fermant les grandes surfaces au public, tout en leur laissant la fonction « drive » qu'elles utilisent déjà quasiment toutes ? Cela aurait l'avantage de limiter les déplacements de la clientèle, conformément aux souhaits du gouvernement.

Je vous prie d'agréer, **Madame la Préfète**, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le Président

Philippe BRUGÈRE